



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 05 AVRIL 2019

Etaient présents : Pierre-Henri CHANAL, Agnès GOLFIER, Françoise HERPIN, Jean LARUE, Véronique LOUIS, Allain MASSOT, (6)

Excusés : S.ELDIN, François GARCIA, Serge VALLOS (3)

Absent : 0

Procurations : Stéphanie ELDIN donne procuration à F.HERPIN ; et Serge VALLOS à Allain MASSOT

Secrétaire de séance : Jean LARUE est désigné à l'unanimité

Isabelle CHOLVY, secrétaire de Mairie, assiste à la séance.

Madame Véronique LOUIS, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du conseil municipal à 18h 35. Elle rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (08/02/2019)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre) :

1) Affaires budgétaires :

- Budget primitif 2019 : les ressources dont les taxes locales et les dépenses prévisionnelles, les subventions aux associations.

2) Affaires patrimoniales

-Vente de terrains

III - Questions diverses et points d'information

- Conventions culturelles

- Elections européennes du 26 mai 2019

I-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 mars 2019

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mars 2019 est adopté à l'unanimité

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre) :

Délibération N° 1-a) - 05/04/2019

OBJET : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 0,80 % les taux de fiscalité locale en 2019 compte tenu des demandes de subventions en cours pour permettre l'aboutissement des projets communaux, il est à noter l'augmentation décidée par l'Etat de 2,20% sur la valeur locative de base. Ce qui conduira à une augmentation totale de 3 %, ce qui reste très modéré et prend en compte l'évolution des prix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'appliquer pour 2019 les taux d'imposition suivants soit :

- Taxe d'habitation : 12,74 %
- Taxe foncière (bâti) : 7,62 %
- Taxe foncière (non bâti) : 66,10 %

Madame la Maire précise que l'engagement pris, lors de l'élection en 2014 de maîtriser et contenir la fiscalité locale, est tenu.

En effet entre 2014 et 2018 la fiscalité aura cru de 2,36 % alors que l'inflation est égale pour la même période de 3,50 %.

Les taux sont très inférieurs à la moyenne nationale et départementale. Le potentiel financier par habitant de la commune est un des plus bas des communes de la communauté « Berg et Coiron », il est donc raisonnable de ne pas augmenter de manière

importante la fiscalité locale. L'augmentation décidée cette année représente un gain de 457 € dans le budget primitif, répartis sur l'ensemble des contribuables de la Commune, la variation se révèle très minime.

Délibération N° 1-b) - 05/04/2019

OBJET : Vote du Budget Primitif 2019 pour la Commune

Madame la Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif pour 2019 présenté équilibré pour les deux sections comme suit :

- section de fonctionnement : **242 131,33 €**
- section d'investissement : **391 442,00 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le budget primitif de la Commune pour 2019

En annexe : le tableau de répartition des subventions de fonctionnement, pour 2019, aux associations.

Madame la Maire précise qu'elle s'est rendue, accompagnée par Isabelle CHOLVY et les adjoints Jean LARUE et Pierre-Henri CHANAL, au centre des impôts de Villeneuve de Berg pour présenter le budget au trésorier comptable public. Celui-ci l'a agréé et a souligné la bonne santé et la bonne tenue du budget communal.

Madame la Maire remercie Isabelle CHOLVY pour le sérieux de son travail administratif et financier, elle précise que l'analyse annuelle de l'exécution du budget, réalisée par les services de la DDFIP 07, déclare cet exercice « excellent ».

Délibération n° 2 - 05/04/2019

OBJET : Vente de terrains

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande d'achat de parcelles communales émanant du GAEC de Serzat sis à Valvignères en date du 29 mars 2019.

Il s'agit des parcelles cadastrées K 39 (11 a 40 ca), K 48 (18 a 40 ca), K 50 (9 a 90 ca) terres à vignes, et les parcelles K 165 (30 a 51 ca) et K 167 (15 a 77 ca) landes.

Les trois premières parcelles (représentant au total 39 a 70 ca), sises au lieu-dit « Chanebière » sont actuellement plantées en vignes et cultivées depuis de nombreuses années par Christophe ELDIN, habitant Saint Maurice d'Ibie (membre du GAEC de Serzat). Ces parcelles ont été incorporées dans le domaine communal suite à la procédure de biens présumés sans maître par l'arrêté n° 01/2012 du 16 janvier 2012.

Il convient, donc aujourd'hui de régulariser, par cette vente de la part de la Commune, un état de fait.

Concernant les deux autres parcelles (représentant au total 46 a 28 ca), sises au lieu-dit « Combe de Monteau », elles sont mitoyennes d'une autre parcelle appartenant au GAEC de Serzat. Il s'agit de landes.

Madame la Maire indique qu'elle a contacté la SAFER pour obtenir des renseignements sur la procédure et sur le prix de ce type de terres. Concernant les terres à vignes, il vous est proposé de retenir la somme de 0,40 €/m² et pour les landes le prix de 0,10 €/m² :

Pour les trois parcelles en terres à vignes, soit : **1 588 €**

Pour les deux parcelles en landes, soit : **463 €**

Total de l'opération : 2 051 €

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre et signer tout document à cet effet, au prix annoncé ci-dessus et accepté par l'acheteur, lesdites parcelles communales au GAEC de Serzat, qui aura le choix de l'office notarial pour réaliser la vente.

Madame Stéphanie ELDIN, représentée par procuration, ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour

AUTORISE :

Madame la Maire à entreprendre les démarches en vue de la vente au GAEC de Serzat, desdites parcelles au prix annoncé ci-dessus.

III – Questions diverses et points d'information

- ***Conventions culturelles :***

Pas de nouvelles conventions à ce jour

- **Elections européennes :**

Madame la Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h.
L'ensemble des élus sera mise à contribution pour la tenue des urnes

- **PLU :**

Suite à la réunion de travail avec les représentants de la DDT, de la Chambre d'Agriculture et de l'Architecte des Bâtiments de France, le bureau d'études vient de remettre les dossiers complets pour approbation.

Il sera proposé au vote lors du prochain Conseil Municipal, le 12 avril 2019 .

Annexé à la délibération, il sera transmis à la Sous-préfecture. A partir de la date de réception, les services de l'Etat auront alors 1 mois pour solliciter des modifications et un mois supplémentaire pour le contester auprès du tribunal administratif. Au-delà de ce délai il deviendra opérationnel et annulera d'office le PLU actuel.

- **Vallée de l'Ibie :**

Lors de leur dernière réunion, ce jour, les 5 communes concernées ont adopté un projet de signalétique pour des panneaux explicatifs qui seront disposés près des éléments patrimoniaux de la vallée en lien avec l'usage de l'eau et d'autres indiquant les différents parcours pour les rejoindre. Ils devraient être en place d'ici à la fin de l'année.

Madame la Maire informe les élus que le Conseil Municipal de Lagorce a adopté une délibération pour interdire l'installation d'un restaurant, camion de restauration rapide sur le site du trou de la Lune, Le Maire a pris un arrêté de police dans ce sens ... que le propriétaire du terrain compte déférer au tribunal administratif. La pétition est en passe d'atteindre les 4 000 signatures. Le collectif citoyens reste très attentif à l'éventuelle installation illicite et ne manquera pas de transmettre les informations pour une éventuelle mobilisation locale.

- **Affaires juridiques :**

Madame la maire informe les élus d'un recours devant le Tribunal Administratif, mettant en cause Madame la Maire et la secrétaire de Mairie, a été déposé par Monsieur Pierre NOWAK et Madame Christine PAUZIE pour non communication et rétention de document. L'acharnement de ces personnes contre l'institution municipale, représentée par Madame la Maire et la secrétaire de Mairie, se poursuit, hélas.

Les documents sollicités, par lesdites personnes, ont été transmis par trois fois dans les formes autorisées par la direction départementale des finances publiques que la secrétaire de Mairie avait sollicitée pour être assurée de ce qui était communicable afin de préserver la vie privée et le secret fiscal des autres habitants.

Madame la Maire a transmis le dossier à l'assurance de la commune (MAIF) en mobilisant la protection juridique afin que soit assurée la défense des intérêts collectifs de la Commune.

Madame la Maire considère qu'il est inacceptable que la secrétaire de Maire soit mise en cause sous prétexte « *qu'elle n'a pas fait son travail...* ». Madame la Maire l'assure de toute la confiance de l'équipe municipale qui connaît son engagement, son professionnalisme et sa grande rigueur pour le respect des procédures mais aussi pour le service à nos concitoyens. Encore un fois, il faut constater l'acharnement de ces personnes qui font perdre un temps précieux à celles et ceux qui se dévouent sans compter pour notre village et ses habitants.

- **Divers**

Allain MASSOT fait part de la demande d'un propriétaire, à savoir : un gîte est-il assujéti à la taxe d'habitation.? N'ayant pas suffisamment d'éléments pour répondre dans l'immédiat, une réponse sera donnée lors du prochain Conseil Municipal, après avoir interrogé les services concernés.

Jean LARUE informe le Conseil Municipal que le diagnostic pour le schéma général d'assainissement a débuté.

Françoise HERPIN informe le Conseil Municipal que le 19 juillet 2019 seront accueillis au village les enfants des accueils de loisirs intercommunaux ainsi qu'un groupe d'enfants de l'association « Béthanie ». Saint Maurice d'Ibie a été choisi grâce à l'accessibilité réelle existante. Madame la Maire fait part de sa satisfaction de voir que les travaux réalisés pour l'Ad'AP étaient bien nécessaires et utiles.

N'ayant plus de questions, Madame la Maire clôt la séance à 20h15

La parole est alors offerte au public

Madame Françoise OROZCO demande des précisions concernant les travaux à venir de la salle des fêtes.

Jean LARUE lui précise qu'une partie du projet concerne:

- la rénovation de la salle (isolation phonique et thermique murs et sous toiture ; remplacement du chauffage par une centrale de traitement de l'air), la mise aux normes pour Personnes à Mobilité Réduite (WC et rampe d'accès), création d'une loge pour l'accueil d'artistes et le stockage d'une estrade modulable.

- l'autre partie est consacrée à l'agrandissement du bâtiment (48 m2) côté Gourmandie pour y recevoir l'ensemble des WC adaptés et une réserve pour entreposer tables, bancs et matériel du comité des fêtes, ce qui libérera les caves de l'ancien presbytère pour y entreposer le matériel communal qui actuellement est réparti dans différents locaux (club, hall,

mairie). L'aspect extérieur restera de même nature que le bâtiment actuel, aucun changement d'aspect sur la façade côté pré excepté la rampe d'accès PMR.

Les plans seront consultables en mairie, comme tout permis de construire, dès l'accord des services de l'Etat.

Françoise OROZCO et Françoise HERPIN, représentante de la Municipalité, ont participé à l'assemblée générale de la SPA de Lavilledieu. Cette association met en œuvre, pour le compte de la commune, la fourrière communale. Elles nous font savoir que les stérilisations opérées sur les chats ont apporté une baisse très significative des portées sur l'ensemble du territoire.

Madame Andrée DUMARCHER, ayant vu la porte bois du cimetière repeinte, demande si l'on envisage également de repeindre le portail en métal.

Jean LARUE lui répond qu'avant de le repeindre il faudrait le restaurer et particulièrement les panneaux inférieurs attaqués par la rouille puis consolider une des pierres de taille qui soutient un des gonds. Une consultation d'entreprises sera faite dans ce sens.

Madame la Maire informe les élus qu'à l'issue de la cérémonie du souvenir du 8 mai 2019, l'arbre, symbole du respect des droits de l'Homme et de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, sera planté, sur le pré communal, par les membres de la commission des enfants et des jeunes. Elle invite les habitants à honorer de leur présence cet événement important par les temps actuels. Cette initiative a été proposée par l'association des Maires de France.

N'ayant pas de d'autres questions, Madame la Maire lève la séance à 20h40

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 08/04/ 2019



Véronique LOUIS
Maire